

lci bat le cœur des Laurentides

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-U53-78

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le « Règlement numéro 2019-U53-78 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier certaines grilles des usages et des normes » a été adopté par le conseil de la Ville le 14 mai 2019 et **est entré en vigueur le 21 juin 2019**.

Un certificat de conformité a été émis le 21 juin 2019 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la M.R.C. des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- a) Modifier les usages autorisés pour la zone « Ca 930 » à l'égard de la catégorie d'usage industrie ainsi que les normes correspondantes, notamment de la manière suivante :
 - L'ajout de la catégorie d'usages « Entreprise à caractère technologique « (i1) ;
- b) Modifier les usages autorisés pour les zones « Cv 226 » et « Cv 239 « à l'égard de catégorie d'usage communautaire ainsi que les normes correspondantes, notamment de la manière suivante :
 - Le retrait de la catégorie d'usages « communautaire de voisinage « (p2);
- c) Modifier les usages autorisés pour la zone « Cv 247 » à l'égard de la catégorie d'usage communautaire ainsi que les normes correspondantes, notamment de la manière suivante :
 - L'ajout de l'usage « bâtiments reliés aux activités civiques, sociales et fraternelles « aux usages spécifiquement exclus de la catégorie d'usages « communautaire de voisinage « (p2);
- d) Modifier les usages autorisés pour les zones «Ca 216», «Ca 219», «Ca 309», «Ca 700», «Ca 701», «Ca 707», «Cb 709», «Ca 710», «Ca 714», «Ca 717», «Ca 718», «Ca 721», «Ca 727» et «Ca 734» à l'égard de la catégorie d'usage commerce ainsi que les normes correspondantes.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathedes-Monts, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 12 juillet 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière